



Charte d'engagements VanillaMilk

Réseau national des lieux « Allaitement Bienvenu »

Chers (futurs) membres du réseau,

Définissons ensemble ce qu'est un lieu ou commerce « Allaitement Bienvenu » :

- Il s'agit d'un **établissement public ou privé** au sein duquel une cliente qui souhaite allaiter son bébé peut le faire **sans jugement, regard désapprobateur ou discrimination**.
- Les mamans **allaitantes et clientes** doivent s'y sentir **comprises, respectées et sereines pour nourrir leur enfant**.

Rejoindre le réseau national des lieux « Allaitement Bienvenu » et accepter notre charte, c'est **participer au soutien, à la promotion et à la normalisation de l'allaitement maternel en public**.

Merci pour votre soutien et participation !



En tant que lieu « Allaitement Bienvenu » de VanillaMilk, je m'engage à :

- **Avoir une attitude empathique, bienveillante et respectueuse** à l'encontre des clientes qui souhaitent allaiter leur enfant dans l'enceinte de mon établissement.
- **Afficher visiblement sur la vitrine de mon établissement le logo autocollant** « Allaitement Bienvenu » de VanillaMilk,
- **Afficher visiblement en arrière-boutique le poster reçu (avec le logo autocollant)** afin de sensibiliser et informer de la démarche l'ensemble de mon personnel.
- **Donner** à une cliente qui souhaite allaiter **la possibilité de s'asseoir confortablement lorsqu'elle en fait la demande** (dans la mesure du possible).

En acceptant cette charte, j'adhère à ses principes et je veille à les (faire) appliquer et respecter au sein de mon établissement.

Il s'agit d'un acte d'adhésion volontaire et un engagement moral de ma part.